



# **Appel à candidature Expérimentation de préparation à un parcours de formation dans le domaine de la natation**

## **BSB, BNSSA et Préqualification BPJEPS AAN Surveillant(e) aquatique**

**Cet appel à projet s'adresse aux organismes de formation (OF) compétents dans le domaine cité. L'objectif est de mobiliser des jeunes motivés par le milieu aquatique et les amener, par des entraînements, à un niveau technique de nage permettant de répondre aux exigences du Brevet de Surveillant de Baignade (BSB), du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA), tout en visant les Test d'Exigences Préalables (TEP) du BPJEPS AAN.(Activité Aquatique et Natation)**

### **1. Contexte de l'appel à candidature :**

Mayotte souffre du manque d'encadrement dans le domaine de la surveillance et de l'enseignement de la natation. Domaine longtemps délaissé localement pour des raisons diverses, la natation et la lutte contre les noyades sont devenus une priorité nationale et à Mayotte en particulier.

L'essentiel de la natation à Mayotte se déroule en mer et nécessite des adaptations particulières pour ce qui concerne l'enseignement.

L'obligation des communes à surveiller leurs plages et l'installation prochaine de bassins flottants ou lagunaires impose d'anticiper les besoins en termes de personnels compétents.

Dans ce cadre, plusieurs niveaux de qualifications s'offrent au public concerné :

-le BSB (brevet de surveillant de baignade) : diplôme qui donne le droit d'être surveillant de baignade en centre de vacances ou de loisirs ;

-le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) : diplôme national du ministère de l'intérieur, relatif à la sécurité et au sauvetage aquatique permettant à son titulaire de surveiller des piscines privées, des plages publiques ou privées, et d'assister les maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) dans la surveillance de baignade d'accès payant.

Le BNSSA étant un prérequis indispensable pour prétendre entrer en formation au BPJEPS AAN, la préqualification permettra aux candidats de se préparer à l'entrée de ce BPJEPS.



Au regard de son projet professionnel, le candidat peut donc choisir de suivre :

- Uniquement la préparation BES et/ou au BNSSA et au PSE1
- Ou la préparation au BNSSA, au PSE1, cumulée à une préqualification au BPJEPS AAN

### **Objectifs opérationnels et compétences visées de la formation proposée par les OF :**

#### **Objectif principal :**

- Amener les stagiaires au niveau d'exigence des TEP et tests de sélection du BPJEPS AAN
- Objectif intermédiaires Apprendre à nager « correctement »
- Comprendre le sauvetage aquatique
- Réussir le BSB
- Réussir les épreuves de l'examen du BNSSA

Aptitudes et compétences visées pour les stagiaires participants :

- Assurer la sécurité des pratiquants avec obtention du PSE1
- Prévenir les risques liés à la sécurité en s'intégrant dans le dispositif d'un Plan d'Organisation de la Sécurité et des secours (POSS)
- Participer au fonctionnement, à la communication et à l'entretien de la structure
- S'intégrer dans le milieu professionnel

## **2. Organisation**

La durée de la formation doit être au minimum de 4 mois. Les entraînements doivent être au minimum de 3x2h par semaine en piscine complétés par des entraînements en mer.

Le contenu de la formation sera écrit par l'OF en collaboration avec les services de la DRAJES.

Les objectifs sont à adapter en fonction des profils des candidats, la finalité reste d'accompagner les stagiaires à réussir les TEP du BPJEPS AAN en vue d'une intégration au CREPS de la Réunion ou autres.

La majorité du volume de la formation devra se concentrer sur l'apprentissage de la natation.

Les tests de sélection seront organisés en collaboration avec la DRAJES.



La DRAJES recommande un effectif de stagiaires réduits (10max) afin de privilégier un travail de qualité et d'individualisation.

### **Moyens pédagogiques et techniques :**

- Entraînements en piscine et en mer.
- Contenu théorique : réglementation, techniques de secourisme, préparation au QCM de connaissance lié au sauvetage aquatique, milieu professionnel
- Contenus proposés en présentiel, suivi et accompagnement personnalisé
- Mobilisation d'outils et méthodes pédagogiques : Pédagogies actives et accompagnées, travaux de groupes, supports de formation

### **3. Conditions d'accès**

**Profil attendu du candidat et prérequis :** Il s'agit d'une formation qui s'adresse à des candidats ayant une appétence pour le milieu aquatique, volontaire pour se professionnaliser à travers cette discipline et prêts à se mettre dans des conditions d'apprenants vis-à-vis des techniques de natation, ayant impérativement une pratique personnelle de la natation et maîtrisant 2 nages techniques minimum.

- Avoir minimum 17 ans
- Être étudiant, demandeur d'emploi ou issu du monde professionnel souhaitant se reconverter et se préparer aux tests de sélection du BPJEPS AAN
- Ou être titulaire d'un autre BPJEPS et vouloir se mettre à niveau pour les tests de sélection du BPJEPS AAN
- Être volontaire à l'obtention du PSE1 et du BNSSA
- Toute personne, n'ayant pas de projet professionnel vers le métier de MNS mais qui souhaite découvrir les métiers du sauvetage et devenir nageur-sauveteur avec le diplôme BNSSA

### **Tests de sélections :**

- Un entretien oral pour étudier la motivation du candidat
- Une épreuve physique d'une distance entre 50 et 100 mètres avec une apnée
- Une épreuve physique d'une distance de 200 mètres à réaliser à travers 2 nages (une ventrale et une dorsale)

### **4. Financement de la formation**

Le financement de la formation sera pris en charge par la DRAJES et sera à établir sur devis après concertation avec le service au même titre que le volume d'heure de la formation.



## **5. Modalités de candidature**

**L'appel à projet se décompose en 2 phases de candidature :**

- **Une première phase de sélection sur dossier administratif à retourner à la DRAJES avant le 1<sup>er</sup> Aout.**
- **Une deuxième phase d'entretien sur la construction du contenu pédagogique et le cout de la formation.**

**Candidature attendue avant le 1<sup>er</sup> Aout 2022**

### **Phase 1 :**

Dossier administratif à retourner à la DRAJES **avant le 1<sup>er</sup> Aout 2022** comportant :

- Une note d'opportunité
- Le numéro d'activité de l'organisme de formation
- L'attestation de validation de la certification Qualiopi
- Le numéro SIRET/SIREN de l'organisme de formation
- L'attestation d'assurance de l'organisme de formation

### **Phase 2 :**

Dossier pédagogique à présenter lors d'un entretien à la DRAJES faisant apparaître :

- Les modalités de formation,
- Le programme,
- Le ruban pédagogique,
- L'équipe pédagogique,
- Les moyens engagés
- Le cout de la formation
- Ainsi que tout éléments complémentaires ayant une incidence sur la formation.

## **6. Votre contact à la DRAJES :**

drajes976-sport@ac-mayotte.fr

Tél. : 02 69 63 33 75

**Mathieu BROUSSE**

Conseiller d'animation sportive

mathieu.brousse@ac-mayotte.fr

Port. : 0639 60 50 64